

Ajournement

1992-1993. Cela témoigne des préoccupations du gouvernement fédéral, il me semble.

Quelque 143 000 jeunes ont participé au programme Planification de l'emploi. En 1991, le total des dépenses pour les jeunes, dans le cadre de ce programme, a été de 446,9 millions de dollars.

Nous dépensons beaucoup d'argent et nous espérons qu'il est dépensé judicieusement.

Nous avons également le programme Alternance travail-études ainsi que les programmes L'école avant tout et Point de départ. Ces programmes me paraissent très importants, et ils ont donné d'excellents résultats.

Nous comprenons les inquiétudes du député et nous le remercions de s'intéresser à la question et de l'avoir soulevée.

LE BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince-George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le 19 mai dernier, j'ai posé une question au ministre des Forêts, au sujet d'un problème commercial très important qui n'est toujours pas réglé. Il s'agit du différend qui oppose le Canada aux États-Unis, relativement aux droits de douane imposés sur le bois d'oeuvre.

À cette occasion, j'ai posé au ministre deux questions importantes dont j'aimerais reparler brièvement ce soir, dans l'espoir d'obtenir une réponse du gouvernement.

À la suite d'une visite qu'une délégation de députés néo-démocrates a faite à Washington, il est apparu clairement que le différend sur les droits de douane vient de ce que les États-Unis ont simplement tenté de s'approprier nos matières premières, notamment les billes de bois brut que nous exportons aux États-Unis. Voilà ce que des représentants américains nous ont dit très clairement à Washington (D.C.), et c'est, de toute évidence, un problème que le Parlement et le gouvernement devront régler.

Comme nous, ces représentants ont aussi soulevé une question importante, celle du règlement de ce différend. Vous vous souviendrez peut-être, monsieur le Président, qu'à l'époque, le gouvernement disait qu'il ne fallait pas nous inquiéter et que l'Accord de libre-échange nous sauverait. Il disait que les groupes spéciaux de règlement des différends qui allaient être constitués en vertu de l'Accord de libre-échange se pencheraient sur le problème du bois d'oeuvre.

À Washington (D.C.), les représentants du département du Commerce nous ont dit qu'ils n'avaient pas d'opinion sur cette question et qu'il nous faudrait attendre avant de savoir si l'on pourrait charger les groupes spéciaux de résoudre ce problème, malgré le peu de pouvoirs à leur disposition. Il est ironique que cette

question soit soulevée aujourd'hui, car le lobby du bois d'oeuvre américain devait aujourd'hui comparaître devant un groupe spécial, à Washington, lobby qui ne rate aucune occasion d'empêcher les exportations de bois d'oeuvre canadien aux États-Unis; le lobby devait aujourd'hui présenter aux membres d'un groupe spécial réuni à Washington une motion qui, en gros, dit que les groupes spéciaux de règlement des différends ne sont pas habilités à se prononcer sur toute la question du bois d'oeuvre.

Sauf erreur, l'un des Américains membre du groupe spécial n'a pu assister à la réunion d'aujourd'hui, pour une raison ou une autre, et l'audience a été reportée. Pour toutes les localités qui exportent du bois d'oeuvre et que cette question concerne, il est clair que la machine politique américaine, depuis le président jusqu'au lobby du bois d'oeuvre, ne négligera aucun effort, légitime ou non, pour empêcher nos exportations; la motion qui devait être présentée aujourd'hui et qui, de toute évidence, le sera à une date ultérieure, ne laisse planer aucun doute là-dessus. Il en est de même des pétitions présentées récemment au président élu Clinton, originaire de l'Arkansas, l'un des États américains producteurs de bois d'oeuvre. Les Américains veulent tripler le droit de douane de 6,5 p. 100 actuellement imposé sur les exportations de bois d'oeuvre canadien.

Il s'agit donc d'un problème très grave pour l'ensemble du Canada, notamment pour la province dont je suis originaire et qui exporte du bois d'oeuvre, la Colombie-Britannique. Le différend commercial actuel témoigne, à mon avis, de l'échec de l'Accord de libre-échange à résoudre ce problème. Il s'agit d'un exemple concret. Il nous faudra peut-être attendre au mois d'avril prochain avant que le problème puisse se régler et, même là, nous ne savons pas si la décision sera favorable au Canada.

Il s'agit d'une question importante qui a été soulevée en mai. Elle est encore d'actualité aujourd'hui, peut-être encore plus, étant donné que l'Accord de libre-échange ne permet pas de résoudre le problème.

Je demande au gouvernement de revoir sérieusement sa position sur cette question. Qu'en est-il des groupes spéciaux chargés de régler les différends? Pouvons-nous encore croire les propos du gouvernement? J'invite celui-ci à prendre des mesures à ce sujet.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je veux répondre à la question du député de Prince George—Bulkley Valley, qui veut savoir si l'article 2009 de l'Accord de libre-échange qui porte sur le protocole d'entente concernant le bois d'oeuvre résineux empêche ou non qu'on en appelle des résultats de l'enquête sur les droits compensateurs.